PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de la Protection des Populations de Loire-Atlantique

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 09/01/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 13/12/2022

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

SCEA DES ROSIERS

La Courtais
BP 24
44540 LE PIN

Références : 2023-00306
Code AIOT : 0054401241

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 13/12/2022 dans l'établissement SCEA DES ROSIERS implanté La Courtais BP 24 44540 LE PIN. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA DES ROSIERS
- La Courtais BP 24 44540 LE PIN
- Code AIOT : 0054401241
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Exploitation bovine : vaches allaitantes (89 vaches), bovins à l'engraissement (240)
Sur le même site se trouvent les installations de la SARL BOMME (négoce et transport de bovins)

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- à compléter

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7	/	Sans objet
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.8	/	Sans objet
8	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.6	/	Sans objet
11	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 4 et 8	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Préfectoral du 05/02/2019, article 1.2.1	/	Sans objet
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.1	/	Sans objet
3	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2	/	Sans objet
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5	/	Sans objet
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3	/	Sans objet
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.2	/	Sans objet
10	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3	/	Sans objet
12	Directive nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII	/	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
13	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitation ne présente pas de non conformité majeure.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 05/02/2019, article 1.2.1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : Travaux d'extension d'un bâtiment en cours (avec couverture en panneaux photovoltaïques). Sur le même site, présence d'installations appartenant à la SARL BOMME (animaux de négoce). L'ensemble des stabulations sont conduites en litière accumulée.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.1
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Présence d'habitations de tiers à moins de 100 mètres. Les effluents liquides issus de l'exploitation (lavage du matériel, lixiviat de fumière) sont stockés dans une poche souple.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Intégrations paysagères

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Quelques animaux sont maintenus dans un parc extérieur dont le sol est en mauvais état. L'exploitant indique que cette situation est temporaire. Les animaux seront transférés dans le bâtiment en travaux dès leur achèvement (environ 15 jours).
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Les effluents liquides sont collectés dans une poche souple de 400 m3
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Mise en place d'extincteurs avec contrôle, en cours
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.8
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Installations électriques
Constats : Nouvelles installations en place (panneaux photovoltaïques, système de traitement de l'eau du puits). Toutefois, absence de justificatif de contrôle des installations électriques.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.6
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : Présence de plusieurs batteries stockées à l'extérieur sans dispositif de rétention
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.2
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : Forage sur le site
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 10 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : 1 fumière non couverte sur le site 1 poche de stockage des effluents liquides
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 11 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 4 et 8
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Plan d'épandage
Constats : Le plan d'épandage n'a pas été présenté aux inspecteurs
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

N° 12 : Directive nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 13 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Les déchets sont triés en attente d'élimination. Toutefois, présence de plusieurs batteries stockées à l'extérieur sans dispositif de rétention.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet